

16 Janvier 2014

1/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014 :

Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en préalable au vote du budget qui aura lieu cette année le 1^{er} mars en raison du calendrier électoral.

Il a été proposé de limiter à nouveau l'augmentation de la fiscalité à 1 %, afin de ne pas peser sur le budget des familles et de tenir compte du contexte général.

En ce qui concerne les investissements de cette année, il sera inscrit, la poursuite des travaux de reconstructions du Cinéma Théâtre Pax. Un programme voirie sera par ailleurs inscrit.

2/ CONVENTION AVEC GRDF POUR LA MISE EN PLACE D'ÉLÉMENTS TECHNIQUES AFIN DE DÉVELOPPER LES TÉLÉ-RELEVÉS

Une convention a été adoptée avec Gaz réseau Distribution de France afin de l'autoriser à installer sur le territoire communal des éléments techniques. Ces éléments doivent servir au déploiement du Télé-Relevé, effectué auprès des clients, particuliers et professionnels de GRDF

3/ CONVENTION AVEC LA CCLS POUR ENTRETIEN EMISSAIRE AGRICOLES

Une convention passée entre la commune et la communauté de communes Loir et Sarthe a été renouvelée, afin que la commune puisse continuer de bénéficier de l'entretien des émissaires agricoles. Ce service est assuré par les services techniques de la CCLS.

4/ RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES TÂCHES ÉLAGAGE / FAUCHAGE ENTRE COMMUNES ET CCLS

Une convention a été adoptée avec la communauté de communes Loir et Sarthe afin de déterminer les interventions effectuées par la commune et la CCLS sur le territoire en matière d'élagage et de fauchage des voiries.

5/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.)

Conformément aux règles comptables, le Conseil Municipal a donné son accord pour que Monsieur Le Maire puisse régler en Investissement, les dépenses engagées au titre de l'exercice précédent et avant même que le budget 2014 soit voté.

6/ RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Présentée au conseil Municipal par Emmanuel DURANTON, adjoint à l'enseignement et à la culture, la réforme des rythmes scolaires, mise en place en septembre à Tiercé a été débattue en séance du conseil municipal.

À l'issue d'un long examen effectué par le comité de pilotage, créé pour mettre en œuvre ce projet, et après une longue concertation engagée avec élus, les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves, la CCLS et les communes membres de la CCLS, l'organisation de la future semaine scolaire a été adoptée.

C'est le mercredi matin, qui a été choisi comme demi-journée supplémentaire d'école. Les cours se termineront à 16h00 et les temps d'activités périscolaires seront répartis, les lundi, mardi et jeudi de 16h00 à 17h00. La pause méridienne sera quant à elle prolongée d'un quart d'heure.

Le comité de pilotage doit continuer à travailler en définissant les activités qui seront proposées aux enfants dans le cadre de ces TAP.

7/ CONVENTION DE FACTURATION PRESTATION DE SERVICES – Services Techniques CCLS

Il sera remboursé 2 830,45 € à la communauté de Communes Loir et Sarthe afin de régler, les heures passées par les agents du service technique de cette collectivité pour élaguer et broyer des terrains situés sur la commune de Tiercé.

8/ PROGRAMME CULTUREL PREMIER SEMESTRE 2014 – Contrats et Conventions de Spectacle.

Le conseil municipal a autorisé la signature des différents contrats de spectacles qui interviendront sur la saison culturelle jusqu'au mois de juin.